

Mais les services que peut rendre le sel à ces différents points de vue sont subordonnés à la nature des terres et des eaux, à la composition des plantes, au climat, à l'âge des animaux et à leur destination. Ainsi, le sel, qui, dans les terrains schisteux, granitiques, humides, où les fourrages sont de médiocre qualité, préserve, surtout dans les années pluvieuses, le mouton, le bœuf, des affections vermineuses, de la pourriture, prédispose ces animaux à des maladies très graves pendant les temps secs et dans les contrées argilo-calcaires, sur les terres saines et fertiles où les plantes sont riches en principes nutritifs et mêmes excitantes; donné, même à fortes doses, selon la taille des animaux, il accélère l'engraissement des bêtes abondamment nourries avec des aliments farineux substantiels, mais doux plutôt qu'excitants; tandis qu'il ne produit aucun effet ou qu'il ferait maigrir celles qui ne reçoivent qu'une petite ration d'aliments sapidés et de bonne nature.

Pour apprécier l'utilité du sel, le meilleur moyen pour les cultivateurs, c'est de s'en rapporter à leur propre expérience, de faire des essais en petit; car il est très difficile d'apprécier, *a priori*, les indications de ce condiment et les doses auxquelles il convient de l'administrer.

En réunissant et appréciant les travaux chimiques qui peuvent éclairer la question du sel, M. Barrel a rendu service aux agronomes qui étudient la question de ce condiment, et aux cultivateurs qui en font consommer. Nous rapportons le résumé des conclusions d'un ouvrage qu'il a publié sur ce sujet:

1. Une certaine quantité de chlorure de sodium (sel de cuisine) est chaque jour nécessaire à l'accomplissement des fonctions animales; 2. Chaque espèce exige une dose de sel proportionnelle à celle qui est contenue dans son organisme; 3. Cette dose doit être d'autant plus forte, que la qualité des aliments devient plus mauvaise; 4. La dose qui doit être ajoutée à la ration est en outre proportionnelle au poids de l'animal, et la quantité ainsi obtenue doit être diminuée de celle qui est naturellement contenue dans les substances animales.

**Chose et autres**

*Le sucre de betteraves*—La sucrerie de betteraves de l'arnham qui a commencé sa fabrication le 4 octobre dernier, vient d'achever sa campagne sur les betteraves fraîches pour cette année.

La quantité de betteraves fournies à l'usine est d'à peu près six mille tonnes.

Tous les cultivateurs qui se sont occupés de cette industrie sont très contents du résultat et se préparent pour la campagne prochaine.

Nous ne pouvons que féliciter la nouvelle administration de l'arnham sur ses excellents résultats, d'autant plus que c'est la première fois qu'une semblable expérience a réussi au Canada.

\* \* \*

*Cinq générations sous le même toit*.—Quelqu'un de Québec qui est allé visiter une famille de sa connaissance à la Rivière-Ouelle, a vu une femme âgée de 90 ans, nommée Piuze, qui pouvait dire à sa fille:

"Ma fille va dire à ta fille que la fille de sa fille pleure." Il a constaté que cinq générations vivaient sous le même toit. Mme Boucher est la fille de Mme Piuze; Mme Lizotte est sa petite-fille et Mme Beaulieu l'arrière-petite-fille, et c'était l'enfant de cette dernière qui reposait dans le berceau.

*Nos pêcheurs*.—Un connaisseur de grande autorité qui arrive du Labrador dit que les déprédations auxquelles se livrent les pêcheurs dans leur détresse ruineront infailliblement nos pêcheries en quelques années, si l'on n'y met pas ordre: Les pêcheurs ne se servent pas seulement des filets, qui détruisent déjà le poisson mais aussi d'un mécanisme qui effraie les poissons et les pousse à entrer dans les filets. Ce procédé empêche la multiplication du poisson.

\* \* \*

*Le "Canada-Français"*.—La "Canada-Français" cessera de paraître en Janvier prochain. La dernière livraison contiendra la publication de certains travaux commencés et qui sont très importants.

C'est avec peine que nous voyons disparaître cette excellente revue à laquelle collaboraient nos meilleures plumes canadiennes.

\* \* \*

*Le Dictionnaire Généalogique*.—Un mouvement est fait, paraît-il, pour engager le gouvernement à continuer la publication du Dictionnaire Généalogique de M. l'abbé Tanguay.

Le travail de Mgr Tanguay comprend à l'heure actuelle sept volumes. Notre bénédictin canadien a dressé la généalogie de nos familles jusqu'à la cession et il pourrait—si on lui en donnait les moyens—poursuivre son œuvre jusqu'à 1850.

\* \* \*

*Le transport du bétail*.—La nouvelle que les autorités impériales ont interdit à un certain nombre de steamers le transport du bétail en Angleterre a causé beaucoup d'émoi dans les cercles commerciaux de cette province. Cette nouvelle a été annoncée par un cablegramme que Sir Charles Tupper a adressé au Département de l'Agriculture. Le cablegramme ne fait pas connaître les steamers qui sont actuellement sous le coup de cette défense, mais on sait que l'un des derniers steamers, arrivés en Angleterre avec une cargaison de bétail, est le *Corean*, parti de Montréal pour Liverpool; on a cru pendant quelque temps que le bétail de ce steamer était atteint de pneumonie, mais rien n'a confirmé ces soupçons. Le *Corean* avait à son bord 313 bêtes à cornes et 433 moutons.

On suppose que le bétail canadien en Angleterre sera complètement prohibé.

Une assemblée des exportateurs aura lieu prochainement à Montréal pour discuter cette importante question.

**RECETTE**

*Moyen d'empêcher les mauvais effets d'un coup d'eau froide pour les chevaux à la suite d'une marche forcée*

Avant tout, il faut éviter avec soin de donner au cheval en transpiration, une eau froide et glacée, qui peut quelque fois lui donner la mort instantanément; il faut aussi éviter de le laisser boire trop abondamment, lors même que l'eau à une température assez élevée. Mais si par accident, votre cheval boit plus qu'il ne doit, ou boit une eau trop froide, aussitôt qu'il commence à trembler, faites-lui prendre une chopine de boisson forte bien poivrée, et ensuite faites-le courir jusqu'à ce qu'il soit en complète transpiration. Si vous n'avez ni boisson ni poivre à votre disposition, faites-le courir à toute jambe, et si vous réussissez, par ce moyen, à le faire transpirer, votre cheval est sauvé.

CANADA }  
 PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPÉRIEURE  
 District de Kamouraska. }  
 No. 1326.  
 LOUIS DUGAL, marchand de cuir, de la ville de Fraserville, Demandeur;  
 vs.  
 JOSEPH PIERRE MICHAUD, marchand de l'endroit appelé Saint-Hilaire, dans la province du Nouveau-Brunswick, Défendeur.  
 Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux mois.  
 Bureau du Protonotaire, }  
 Fraserville, ce 25 novembre 1890. }  
 PELLETIER & PERRAULT,  
 Protonotaires C. S.